

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse

L'OFAJ accorde des subventions à des institutions publiques (écoles, universités, etc.) ou privées afin de les aider à mener leur action auprès des jeunes et ainsi renforcer la coopération franco-allemande.

Modalités d'intervention

La limite d'âge pour participer aux programmes subventionnés par l'OFAJ est de 27 ans pour les jeunes en général, et de 30 ans pour les jeunes participant à un séjour d'études ou professionnel.

La durée de la rencontre doit être d'au moins cinq jours.

Selon le type de rencontre, l'OFAJ attribue des subventions forfaitaires pour :

- frais de transport
- frais de séjour
- frais de programme
- frais d'interprètes, de professeurs de langue ou de conférenciers
- frais d'administration et de personnel
- la préparation des rencontres

En général, ces différentes aides ne permettent qu'un financement partiel de la rencontre.

Les secteurs d'activité

L'action de l'OFAJ s'articule autour de deux grands principes, celui du partenariat et celui de la subsidiarité, et vise un objectif : l'apprentissage interculturel.

- **Les échanges professionnels :** échanges entre établissements d'enseignement professionnel, séjours professionnels, stage d'insertion social et professionnel, jobs dans la ville jumelée, etc.
- **Les échanges scolaires :** échanges de classes, échanges individuels, programme « Voltaire », etc.
- **Les échanges extra-scolaires :** rencontres sportives, culturelles, artistiques, d'étude d'un phénomène de société, d'activités scientifiques et techniques, etc.

- **L'apprentissage de l'allemand et du français :** échanges individuels, échanges de classes, stages pédagogiques pour enseignants, stages de formation pour animateurs linguistiques et des animateurs-interprètes, etc.

- **La pédagogie de l'apprentissage interculturel :** la formation pédagogique (initiale et continue) des responsables de programmes franco-allemands et trinationaux permet de contribuer à assurer la qualité des programmes subventionnés par l'OFAJ.

- **L'ouverture internationale :** l'OFAJ soutient des programmes trilatéraux comprenant un nombre équilibré de participants de trois nationalités : des Français, des Allemands et des jeunes originaires d'un pays de l'Union Européenne, d'Europe Centrale et Orientale, d'Afrique ou d'ailleurs.